

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET DE 1989 DU BUREAU D'HABITAT SOCIAL

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander d'effectuer les modifications suivantes au budget de 1989 du Bureau d'Habitat Social :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

De l'article 630 - Charges locatives - 1 000
A l'article 638 - Prime d'assurance + 1 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

De l'article 16 - Remboursement de la dette - 30 000
A l'article 2323 - Travaux de relogement Prima + 30 000



LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? (ensemble des Conseillers présents).

Les décisions modificatives au Budget de 1989
du Bureau d'Habitat Social
sont adoptées à l'UNANIMITE.